

Collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales

Application à titre d'essai pilote du programme unique de pays des Nations Unies dans huit pays

Rapport du Secrétariat

1. Le rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement¹ a recommandé que « soient mis en place à titre d'essai cinq programmes uniques en 2007 », sur la base de quatre éléments clés, à savoir : un seul programme, un seul responsable, un seul cadre budgétaire et, le cas échéant, un seul bureau. En réponse aux demandes de certains Etats Membres, des programmes pilotes ont été mis en place dans huit pays.²

2. A sa cent vingtième session, le Conseil exécutif a examiné un point concernant l'OMS et la réforme du système des Nations Unies. A cette occasion, le Directeur général a réaffirmé que l'OMS prendrait une part active au processus de réforme. Elle s'est également engagée à rendre compte régulièrement aux Etats Membres sur les progrès accomplis par les programmes pilotes et sur les enseignements tirés.³ Le présent rapport décrit l'expérience acquise lors de l'application pilote des programmes en ce qui concerne plus particulièrement l'OMS.

3. L'OMS est l'une des quelques institutions présentes dans les huit pays où ces programmes ont été mis en oeuvre à l'essai, et le Secrétariat s'est efforcé d'être particulièrement actif dans chaque pays pour faire avancer les choses. Il est entendu que, dans la mesure du possible, chaque programme pilote devra élaborer l'approche la plus susceptible de favoriser la cohérence au niveau du pays concernant les questions de développement en fonction de la situation locale et sous la direction des autorités nationales. Cette souplesse est également considérée comme essentielle pour que les programmes pilotes constituent un exemple de meilleures pratiques qui puissent être adoptées dans d'autres pays.

4. Reconnaissant l'importance de la contribution de l'OMS à l'unité d'action du système des Nations Unies, au cours de la retraite organisée en mars 2007, le Directeur général, le Directeur général adjoint, les Directeurs régionaux et les Sous-Directeurs généraux ont examiné la participation de l'OMS aux huit programmes pilotes avec les représentants de l'OMS et chefs des bureaux de pays

¹ Voir document A60/39.

² Albanie, Cap-Vert, Mozambique, Pakistan, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Uruguay et Viet Nam.

³ Voir document EB119/2006-EB120/2007/REC/2, procès-verbal de la treizième séance.

concernés. La réunion a réaffirmé le rôle de l’OMS en tant que partenaire positif et actif dans les huit programmes et établi des mécanismes qui permettent de fournir en permanence un appui et des indications aux bureaux de pays concernés. Une équipe d’appui de l’OMS ainsi qu’un instrument électronique de partage de l’information ont été mis en place à l’intention des huit pays pilotes, pour permettre un échange de l’information en temps réel et faciliter la communication et l’apprentissage collectif à la fois pour le Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays concernés.

5. L’appui de l’OMS aux mécanismes de coordination du système des Nations Unies concernant les programmes pilotes a consisté notamment à participer aux travaux de la dernière session du CCS, sous la présidence du Secrétaire général, et aux groupes de soutien aux niveaux politique et opérationnel. La session du CCS a approuvé les propositions du Groupe d’évaluation des Nations Unies, composé des bureaux d’évaluation de chaque organisation et visant à mettre sur pied un processus d’évaluation des programmes pilotes.

6. Les activités relatives aux programmes pilotes sont encore dans une phase d’apprentissage, mais il apparaît déjà que certains facteurs contribuent de manière significative au succès de la mise en oeuvre.

- **Direction et appropriation par le pays.** Dans le cadre des huit programmes pilotes, l’appropriation par le pays est un élément fondateur des efforts de réforme des Nations Unies, ce qui permet d’adapter les programmes à la situation de chaque pays. L’approche doit reposer sur un ensemble d’objectifs élaborés par le pays concerné. Une définition claire des objectifs recherchés de la part des Etats Membres qui se sont portés volontaires pour expérimenter les programmes uniques de pays est indispensable pour que l’action du système des Nations Unies soit efficace.
- **Importance de pouvoir disposer d’un seul programme des Nations Unies au niveau des pays.** En tant que programme commun d’activités opérationnelles des Nations Unies, le programme unique de pays constitue l’élément central du programme de réforme au niveau des pays. Sur les quatre éléments fondamentaux mentionnés plus haut, trois sont directement au service de l’unité d’action des Nations Unies dans les pays. Le fait de traiter en même temps au sein du programme des questions sectorielles et des questions plus générales signifie que l’on peut utiliser les capacités collectives du système des Nations Unies pour répondre aux besoins particuliers d’un pays. Cette approche a également montré qu’elle permettait au système des Nations Unies de prendre au niveau des pays la responsabilité collective de la mise en oeuvre des programmes, en appliquant le principe d’une institution chef de file.
- **Unité d’action du coordonnateur résident et de l’équipe de pays des Nations Unies.** Le principe de l’unité d’action des Nations Unies au niveau des pays est particulièrement efficace lorsque l’ensemble des partenaires concernés sont associés à cette approche. Le fait d’associer dès le départ l’ensemble des fonds, programmes et organismes des Nations Unies présents dans un pays est un facteur essentiel pour permettre au coordonnateur résident et à l’équipe des Nations Unies dans le pays d’avancer rapidement et de se concentrer sur l’obtention de résultats.

7. Il faudra, si l’on veut renforcer encore la cohérence des activités du système des Nations Unies dans les pays, que les organes intergouvernementaux examinent les recommandations du Groupe de haut niveau. Ces recommandations devraient comprendre la proposition du Groupe de haut niveau en faveur d’une réforme du PNUD, et notamment de sa gestion du système du coordonnateur résident des Nations Unies. En outre, l’examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, qui doit être effectué cette année, devrait porter sur un certain nombre de questions de fond découlant des recommandations contenues dans le rapport du Groupe de haut niveau.